



# COMMISSION DES COMPÉTITIONS

## Réunion Restreinte du 02 Septembre 2024 à Cauffry

### RECTIFICATIF

Président : Kevin BENSMAN

Présents : Stéphanie DORRÉ, Joëlle LEMY, Jérôme MALHERBE

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

#### 1 – Demande du Club de SCC SÉRIFONTAINE

La Commission prend connaissance du mail du Club de SCC SÉRIFONTAINE en date du Lundi 26 Août 2024 à 08h51.

Suite à beaucoup de départs de joueurs de l'équipe Seniors 1 et étant dans l'impossibilité d'inscrire deux équipes Seniors pour la Saison 2024-2025, le Club de SCC SÉRIFONTAINE demande d'être retiré du Championnat Seniors D2 et que son équipe 2 soit remplacée par son équipe 1.

Après étude, la Commission accorde la demande du Club de SCC SÉRIFONTAINE, à savoir :

- Retirer son équipe Seniors 1, inscrite en Championnat Seniors D2
- Son équipe Seniors 1 repartira, au niveau de son équipe Seniors 2, en Seniors D5.

La Commission rappelle que le Championnat Seniors D5 n'est pas soumis au Statut de l'Arbitrage.

Les Calendriers étant publiés, aucun repêchage ne sera effectué.

Le Championnat Seniors D2 Groupe D sera composé de 9 équipes + 1 exempt.

Le Classement de fin de saison sera établi selon les règlements du DOF, en vigueur, cette saison 2024-2025.

#### 2 – Demande de Dérogation d'utilisation de terrain

La Commission accorde les demandes de dérogation d'utilisation de terrain, pour les rencontres officielles durant la saison 2024-2025, suite aux accessions :

##### 1<sup>ère</sup> Année de Dérogation

- Le Club du FC TALMONTIERS (équipe Seniors 1) – Stade Municipal à TALMONTIERS (NNI 606260101)

##### 3<sup>ème</sup> Année de Dérogation

- Le Club de EFC DIEUDONNE PUISEUX (équipe Seniors 2) - stade Georges VOGEL à PUISEUX LE HAUBERGER (NNI 605170201)
- Le Club de l'US BALAGNY (équipe Seniors 3) – Stade Robert POCQUET à BALAGNY SUR THÉRAIN (NNI 600440201)

La Commission rappelle aux Clubs que pour évoluer dans un Championnat Seniors D4, le terrain doit avoir un classement, au minimum, de niveau T6.



## COMMISSION DES COMPÉTITIONS

### Réunion Restreinte du 02 Septembre 2024 à Cauffry

Dernière année de dérogation pour les Clubs de l'EFC DIEUDONNE PUISEUX et de l'US BALAGNY.

La réunion est clôturée à 19h00.

**Le Président,  
Kévin BENSMAN**

**Le Secrétaire de Séance,  
Jérôme MALHERBE**